ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/REG82/N/3

7 juin 2013

(13-2961)

Comité des accords commerciaux régionaux

Original: anglais

NOTIFICATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AU COMITÉ DES ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

La communication ci-après, datée du 7 juin 2013, est distribuée à la demande de la délégation de la Fédération de Russie.

_____

Conformément au paragraphe 23.1 et à l'annexe 5 du Traité sur une zone de libre-échange entre l'Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, la République kirghize, la République de Moldova, le Tadjikistan et l'Ukraine[1], s'agissant des relations entre les Parties, il est mis fin à l'Accord sur la zone de libre-échange (Accord de la CEI) signé le 15 avril 1994.[2]

_____

[1] Entré en vigueur le 20 septembre 2012 pour la Fédération de Russie, le Bélarus et l'Ukraine; le 17 octobre 2012 pour l'Arménie; le 8 décembre 2012 pour le Kazakhstan; et le 9 décembre 2012 pour la République de Moldova. Pour la République kirghize et le Tadjikistan, le Traité entrera en vigueur après l'achèvement de leur procédure interne de ratification. Voir le document WT/REG343/N/1.

[2] L'Accord sur la zone de libre-échange (Accord de la CEI) signé le 15 avril 1994 n'ayant pas été ratifié par la Fédération de Russie, l'Accord de la CEI n'est pas entré en vigueur pour la Fédération de Russie.